

# Procès-verbal

**Conseil du 3 décembre 2007**

L'an deux mille sept, le lundi 3 décembre à 20 h 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MARTIN, à la Maison du Pays d'Alby.

Nombre de délégués titulaires présents : 20  
Nombre de délégué suppléant présent : 1  
Date de convocation : 26 novembre 2007

Présents : MARTIN Jean-Claude, BERTONE Claudette, , LEROY Jean-Yves, DELORME Noëlle , DUPASSIEUX Georges , PERRON Jean-Pierre DALEX Roland, , FILLIARD Cécile, GUERRAZ Jean-Claude, BESSON Bernadette, VERNEY Marcel , CHATELAIN Gérard, DUBOIS Jean-Louis, FERROUD Emile , BUGUET Jean-Pierre, RIGOT Georges, ALCARAS Julien , BEAUQUIS Alain, EXCOFFIER Henri, LE ROUX Marc, LAPERROUSAZ Irénée

Absents : PIROT Valérie , VARNIER Denis, SALOMON Gérard, MEUSNIER- DELAYE François, FARGIER Gilles, VIRET Nathalie, DAVIET Robert, DEBUISSON Denis, BARRACHIN Christian, LIEVOIS Jérôme

Assistaient également à la séance au rang du public :  
Patrick LECONTE, Directeur Général des services  
Thérèse MORFIN, Responsable du service enfance-jeunesse  
VEILLET Géraldine, Responsable du service d'assainissement non collectif  
Secrétaire de séance : DUBOIS Jean-Louis

Sur proposition de Monsieur MARTIN, le Conseil accepte d'examiner les points supplémentaires suivants :

- Convention de financement avec le SMDEA (prêt de 300 000€)
- Mise en œuvre de la clause de rachat par la société ADS
- Etat d'avancement du PLH

M.MARTIN en préambule présente à l'assemblée **M. Youssef VEYRAT**, nouvel agent recruté au service d'assainissement. Il est plus particulièrement chargé des contrôles auprès des particuliers.

## **I - PROCES-VERBAL de la séance du 29 octobre 2007**

Le conseil de communauté adopte à l'unanimité le procès verbal de la séance du 29 octobre 2007.

## **II – ASSAINISSEMENT :**

### **a) redevances d'assainissement :**

M.GUERRAZ, Vice-président chargé de l'assainissement informe l'assemblée des propositions de la commission en matière de tarifs pour 2008, qui prennent en compte l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation :

Redevance d'assainissement collectif : Part fixe 18.72 € par abonné  
Part proportionnelle : 1.26 €/m3

Redevance d'assainissement non collectif : Part fixe 18.72 € par abonné  
Part proportionnelle : 0.05€/m3

Le conseil adopte ces nouveaux tarifs qui entrèrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Il est rappelé qu'un courrier signé du Président et du vice-président chargé de l'assainissement sera adressé à tous les usagers du SPANC afin de les aviser de la mise en place du service et de la redevance correspondante.

La redevance réclamée aux agriculteurs sera identique à celle réclamée pour les particuliers. En effet, une loi de 2000 interdit de fixer un forfait de consommation. Les agriculteurs seront encouragés à installer deux compteurs d'eau afin d'identifier leur consommation domestique.

**b) Convention de financement du SMDEA :**

Le conseil adopte la convention de financement avec le SMDEA relative aux travaux d'assainissement de MURES, programme 071, Chef Lieu-Faraudet qui reprend le plan de financement suivant :

Montant des travaux (honoraires et frais divers inclus) :	552 911 €
Subvention du Conseil Régional Rhône-Alpes (Contrat Rivière) :	87 038 €
Subvention du Conseil Général de la Haute-Savoie :	165 873 €
Prêt du SMDEA sur 30 ans :	300 000 €

**III- ECONOMIE :**

**III- a) Loyer applicable à l'Hôtel d'entreprises:**

M. RIGOT, Vice-président chargé des affaires économiques informe le Conseil que les travaux d'aménagement du bâtiment d'accueil des jeunes entreprises arrivent à terme. Il convient de fixer le loyer qui sera demandé aux futurs locataires. Compte tenu du coût de revient de l'opération amorti sur 20 ans et en prenant pour hypothèse un taux d'occupation de 80%, le prix d'équilibre se situe à 8 € HT/m<sup>2</sup>/mois. La commission économie propose de retenir ce prix pour le loyer de l'Hôtel d'entreprises de la ZAC d'Orsan. M. MARTIN précise qu'une publicité sera réalisée sous forme de Plaquette et d'encarts dans la presse. Il propose de jumeler cette publicité avec celle prévue par la SEDHS pour les ateliers relais situés à proximité. Une présentation à la presse et aux élus est programmée pour le lundi 17/12/07 à 14h00 sur place.

A la demande de M. DUPASSIEUX, M. MARTIN indique que le prix sera régulièrement réévalué pour tenir compte de l'évolution du coût de la vie.

En réponse à M. LEROY, M. RIGOT précise que l'hôtel d'entreprises s'adresse à des créateurs d'entreprises et constitue une aide au démarrage tant en matière de locaux qu'en services (accueil, photocopies, téléphone, internet, ...)

Le conseil adopte ce tarif de location, soit 8 € HT/m<sup>2</sup>/mois.

**III-b) FLUID'ALP, renouvellement du bail :**

M. RIGOT, Vice-président, rappelle que la société FLUID'ALP loue un local de 505 m<sup>2</sup> dans le bâtiment de la Touvière à Saint-Félix depuis bientôt neuf ans. Il propose de renouveler le bail pour une période de neuf ans avec en option une extension de la surface louée de 243 m<sup>2</sup>. A la demande des locataires, il est nécessaire de réaliser des aménagements pour un montant de 8 à 10 000 € HT.

Le conseil adopte les modalités de locations avec un loyer de 12 950€ HT/an pour la surface de base et 30 446 € HT/an avec l'extension.

**III-c) Clause de rachat de la société ADS :**

M. RIGOT rappelle que la société ADS s'est portée acquéreur d'un terrain de 7392m<sup>2</sup> dans la zi des Grands Vris en 2005. Une clause de rachat en cas de non construction dans un délai de 18 mois permet à la collectivité de reprendre possession du bien moyennant le prix d'achat réactualisé.

Le conseil décide de proposer le rachat à ADS de l'ensemble de la parcelle pour un prix de 170 000 € HT.

**IV SOCIAL :**

**IV-a) Chantier local d'insertion : convention de financement 2007 avec le Conseil Général :**

Mme DELORME rappelle au Conseil de Communauté que le Conseil Général apporte chaque année son soutien financier au fonctionnement du chantier local d'insertion. Pour l'année 2007, une participation de

67 000 € est proposée. Pour permettre le versement de cette somme, une convention est soumise à l'approbation du Conseil de Communauté.

Le Conseil de Communauté, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les termes de la convention de financement 2007 à intervenir avec le Conseil Général et autorise le Président à la signer.

**IV-b) Chantier local d'insertion : convention de formation avec l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de Contamine sur Arve (formation Sauveteur Secouriste du Travail)**

Mme DELORME rappelle au Conseil de Communauté que dans le cadre de la mise en œuvre des contrat d'avenir et des contrat d'accompagnement dans l'emploi, les salariés doivent bénéficier de formations et d'accompagnement.

Sollicité par la CCPA, l'EPLEFPA, propose sur deux journées, une formation de sauveteur secouriste du travail pour l'ensemble des salariés du chantier local d'insertion. Le montant global de la formation est de 1 083, 33 €, couverte par la participation financière de l'Etat.

Le Conseil de Communauté, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la convention de formation proposée et autorise le Président à la signer.

**IV-c Contrat Enfance-Jeunesse-Délibération d'intention**

Mme DELORME rappelle que le contrat enfance et le contrat temps libre sont arrivés à échéance le 31 décembre 2006.

Un nouveau dispositif, le contrat enfance jeunesse doit remplacer les deux contrats précédents. Des négociations ont été engagées dans cette perspective avec la CAF de Haute-Savoie. Pour permettre de poursuivre ces négociations en intégrant l'année 2007 dans le nouveau contrat, il est demandé au Conseil de Communauté de confirmer sa volonté de signer un contrat enfance jeunesse et d'autoriser le Président à négocier au nom de la CCPA.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, confirme sa volonté de signer un contrat enfance jeunesse et autorise le Président à poursuivre les négociations avec la CAF.

**IV-d Plai' des vacances d'été et de Toussaint 2007 : subventions aux associations**

Mme DELORME rappelle au Conseil de Communauté que pendant les vacances d'été et de Toussaint, les associations locales ont proposé des activités sportives et culturelles aux enfants et adolescents du canton. Pour permettre l'accès de tous à ces activités, les associations ont proposé des tarifs qui ne permettent pas de couvrir entièrement les dépenses. Il est proposé d'allouer aux associations, les subventions suivantes :

Grignote en Bauges (sculpture) : 960,00 €

Viulans Tireurs (tir à l'arc) : 79,76 €

La Maison du vélo : 102,00 €

Viuz-Animation-Loisirs : 566,10 €

Les Randonneurs du Chéran : 55,32 €

Tapage Nocturne (théâtre) : 75,00 €

Football Club du Pays d'Alby : 131,50 €

Les Cavaliers des Cyclamens : 1 536,00 €

AAPPMA (pêche) : 624,00 €

Le Conseil de Communauté, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions proposées.

**V- FONCIER :**

**IV- a) demande de Déclaration d'Utilité Publique des terrains situés à la sortie du péage de l'autoroute:**

M.MARTIN présente au conseil le plan d'aménagement proposé sur le secteur situé sur Alby-sur-Chéran à la sortie de l'autoroute. Le projet comprend :

Au titre de la CCPA :

- un parc relais automobile de 150 places environ
- une extension de la Zone d'activité économique
- un arrêt de car

Au titre du Conseil général :

- Un giratoire

En réponse à M. DUBOIS, M. MARTIN précise que le dimensionnement du parking est difficile à appréhender, d'autant que d'autres parcs relais pourraient être, à l'avenir, aménagés plus en amont, dans les communes.

Il indique que le coût des aménagements incombant à la CCPA est chiffré par la SEDHS à 800 000 € HT. Le conseil valide le projet et autorise le président à demander à M. le Préfet l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique sur ce secteur.

#### **VI- PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) :**

M. LE ROUX, Vice-président, présente au conseil les fiches actions du programme local de l'habitat telles qu'elles résultent des travaux de la commission « Habitat et déplacement » du SIGAL. Une réunion du bureau fixée le 17 décembre prochain devra arrêter les options retenues au titre de la communauté de communes du pays d'Alby.

Aujourd'hui, il convient de prendre connaissance du programme d'action décliné en « fiches- actions » chiffrées.

Il commente le diaporama présenté au conseil :

Fiche n°1 : Définir le nombre de logements sociaux par commune

Fiche n°2 : Politique foncière en lien avec l'EPF ( Inventaire foncier)

Fiche n°3 : Aide et conseil aux communes (recrutement d'un chargé de mission)

Fiche n°4 : Communication

Fiche n°5 : Aide financière de la collectivité aux logements aidés (abondement de l'aide de la région à hauteur de 70€/m<sup>2</sup> selon des critères à définir)

Fiche n°6 : Inciter à la production de logement en accession sociale en limitant les plus values

Fiche n°7 : S'associer au PIG de l'Etat en mettant l'accent sur l'assainissement autonome

Fiche n°8 : Aide liée au respect des normes environnementales

Fiche n°9 : Promotion des énergies renouvelables

Fiche n°10 : Veille de l'habitat insalubre (Ville de Rumilly)

Fiche n°11 : Observatoire du SCOT (adhésion possible au PLS)

Fiche n°12 : Coordination supra-territoriale.

Le diaporama sera communiqué aux communes pour permettre une présentation aux conseils municipaux. M. LE ROUX se déclare disponible pour une présentation dans les communes qui le souhaiteront.

En réponse à M. VERNEY, M. LE ROUX précise que le PLU devra prendre en compte le PLH dans un délai de deux ans après son adoption par le conseil de communauté.

La séance est levée à 22 h 15.

Le secrétaire,

M. Jean-Louis DUBOIS

Le Président,

M. Jean-Claude MARTIN